



Objectifs

Le CQP Assistant Médical répond aux besoins des médecins libéraux, généralistes ou spécialistes qui souhaitent disposer d'assistants qualifiés pour les seconder dans des actions liées à la préparation et au déroulement de la consultation.

Les politiques de santé orientent l'activité des cabinets médicaux vers des prises en charge plus complexes et/ou de longue durée. Elles tendent à favoriser un exercice de la médecine regroupée et/ou coordonnée entre différents professionnels de santé. Ces transformations impliquent le développement de nouvelles activités dans les cabinets libéraux nécessitant le recours à des assistants formés pour les seconder dans ces activités (suivi du parcours de de santé du patient, mise en place de la télémedecine, prévention, ...).

Voie d'accès

Contrat de professionnalisation

- moins de 26 ans : de 55% à 80% du SMIC
- plus de 26 ans : 100% du SMIC

Plan de développement des compétences

Débouchés

A l'issue de la formation, l'assistant-e médicale pourra exercer dans les secteurs suivants :

- Cabinets médicaux spécialistes ou généralistes
- Centre de santé

Métier

En tenant compte des besoins des médecins, et du plan « MA SANTE 2022 », la branche des cabinets médicaux a mis en place un dispositif de certification au métier d'assistant-e médical-e. La CPNEFP des cabinets médicaux, avec la participation de la DGOS, a élaboré un référentiel d'activités et de compétences, ainsi qu'un référentiel d'évaluation.

Ce métier ne constitue pas une nouvelle profession de santé réglementée. La création d'une Certification de Qualification Professionnelle (CQP) constitue une possibilité d'évolution professionnelle pour les secrétaires médicales et une opportunité pour les infirmiers-ères, les aides-soignants-es et les auxiliaires de puériculture qui souhaitent une reconversion professionnelle (FAE).

Dans le prolongement du plan « MA SANTE 2022 », l'avenant 7 à la convention médicale a acté le financement d'une partie des charges afférentes à leur emploi, pour les cabinets et sous certaines conditions.



Information contact
Responsable Pédagogique
07 61 90 15 45

Shantal Flouret - shantal.flouret@afbb.org

Outils pédagogiques

- Salles de formation équipées d'écrans et tableaux numériques facilitant ainsi la réalisation de la séquence de formation par les intervenants. Cette pédagogie interactive facilite l'apprentissage et rend le stagiaire acteur de sa formation.
- Salle informatique de 20 postes à disposition pour tous les modules bureautique.
- Salle multimédia en accès libre permettant au stagiaire de réaliser des exercices en groupe ou individuellement selon les demandes des formateurs
- Espace sur Galia disponible pour que les stagiaires puissent avoir accès à tout document distribué lors des cours, mais aussi des exercices, des corrigés et du travail à faire. Chaque stagiaire dispose d'une adresse mail lui permettant d'être contacté pour toute information émanant de la direction ou du secrétariat

Programme

L'assistant-e médical-e exerce son activité dans les cabinets médicaux, généralistes ou spécialistes.

Suivi du parcours de santé du patient

- information des patients sur les examens et les soins réalisés par le praticien
- assistance des patients dans leur parcours de soin
- suivi de l'état vaccinal et des dépistages
- information des patients en matière de prévention santé

Prise en charge administrative du patient

- gestion et suivi des dossiers patients
- participation à la mise en place de la télémédecine
- accueil patient et accompagnement particulier spécifique

Gestion du risque contaminant et des procédures de sécurité sanitaire

- gestion des opérations de désinfection, de stérilisation, de tri des déchets
- mise en oeuvre des procédures en matière d'identitovigilance et de pharmacovigilance

Assistance opérationnelle au praticien

- préparation et installation des patients
- assistance du praticien à la préparation des soins et à la réalisation de gestes techniques
- réalisation de tests de dépistage standardisé
- mise en oeuvre des gestes de premiers secours
- gestion des stocks en matériel médical et produits pharmaceutiques

Evaluations et Validation

La validation de la formation conduit à l'obtention du CQP d'Assistant Médical.

Pour obtenir le titre, il faut valider les 4 Blocs de Compétences :

- Suivi du parcours de santé du patient
- Prise en charge administrative des patients
- Gestion du risque contaminant et des procédures de sécurité sanitaire
- Assistance opérationnelle au praticien.

Chacun des ces blocs sera évalué ponctuellement par des études de cas, des QCM/QROC, des mises en situation professionnelles écrites et orales et la réalisation d'un dossier d'analyse à l'écrit.

Organisation

- Lieu : AFBB - PARIS 75009
- Durée : 12 mois - 279 heures
- Horaires : 9h00 - 17h00
- Alternance :
 - 2 jours/semaine en formation

Prérequis

- Niveau 4 ou titulaire du baccalauréat
- Demandeurs d'emploi ne possédant pas d'expérience dans le secteur de la santé
- Pour les salariés en CDI des cabinets médicaux et centres de santé

Dispenses/Allègements

- Dispenses et allègements possibles au regard des diplômes et expériences acquises. Validation auprès de la CPNEFP

Tarif

- Alternance : Formation gratuite et rémunérée - Prise en charge OPCO
- Plan de Développement des Compétences : Tarif Conventionnel pris en charge à 100 % par les OCPO - 20€/heure (sur devis, selon OPCO)

Inscriptions

- Dossier de candidature : [s'inscrire](#)
- Acceptation sur dossier

Accès PMR

- Accès PMR
- Adaptation des moyens de la prestation



Référente Handicap

Linda Keomany - linda.keomany@afbb.org



Responsable Qualité

Vanessa Michel - vanessa.michel@afbb.org